



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
05.05.2009

L'an deux mille neuf et le onze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mmes BONNÉ, GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIE, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIE, THUEL.

N° 09/75

Absents: Mrs RASKOPF, BENEZECH (excusé), Mme RAHOU, Mr LE ROCH (excusé).

Objet de la délibération

Secrétaire : Mr KOWALCZYK.

Rapporteur : Monsieur Crespo

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
C.N.D.S. POUR LA
CREATION DE 2
SALLES DE SPORT ET
MISE AUX NORMES
DE LA SALLE DE
L'ALBARET**

La commune de Saint-Juéry envisage de créer deux salles de sport attenantes à la salle de l'Albaret. L'une est destinée à la pratique du judo, l'autre à la pratique de la gymnastique volontaire.

La salle de judo comprendra 1 salle d'activité de 160 m², un bureau de 8 m² environ, un rangement de 3 m² et une liaison intérieure avec les vestiaires existants de la salle polyvalente.

La salle pour la gymnastique volontaire comprendra une salle d'activité de 150 m² avec un vestiaire ouvert, un bureau de 8 m² environ, un rangement de 11 m² et une liaison intérieure avec les vestiaires existants de la salle polyvalente.

La création de ces deux salles se fera côté façade Sud de la salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité

En même temps que la construction de ces deux salles de sport, il est prévu d'effectuer dans la salle de l'Albaret des travaux de mise aux normes liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap et liés à la mise en conformité acoustique.

C'est ainsi que seront modifiés les sanitaires et que les ouvertures seront adaptées aux exigences en matière d'accessibilité.

Par ailleurs sera mis en place un système de contrôle du bruit par avertissement lumineux et coupures électriques.

Le coût estimatif de l'opération est de 550 000 € H.T. (hors honoraires) répartis comme suit : 120 600 € H.T. pour la mise aux normes de l'existant et 429 400 € H.T. pour la construction des deux salles de sport.

La commune peut solliciter une subvention auprès du C.N.D.S.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de solliciter une aide financière de la part du C.N.D.S. (Centre National de Développement du Sport) qui soit la plus élevée possible.

DIT que les crédits pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget principal 2009.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,